

BURE : STOP ! NOS CAMPAGNES NE SONT PAS DES POUBELLES !



LE 12/09
À PARTIR DE
9H00

À
BAR-LE-DUC
DEVANT
LE TRIBUNAL

TOUS AU
PROCÈS DE
JEAN-PIERRE
SIMON

Le 12 septembre à Bar-le-Duc, Jean-Pierre Simon sera jugé pour avoir aidé les opposants au projet d'enfouissement des déchets radioactifs à **Bure**. Son crime ? Il **aurait mis à disposition des opposants son tracteur et sa remorque**, ce qui aurait favorisé l'occupation du Bois Lejuc, illégalement accaparé et défriché par l'ANDRA (Agence Nationale de gestion des Déchets Nucléaires).

Jean-Pierre avait déjà été durement touché par le projet de Bure, qui avait grandement **mis en péril sa ferme**. Il a malgré les difficultés sorti la tête de l'eau et **continué la lutte** ! En **séquestrant son tracteur depuis presque un an** comme « pièce à conviction », la justice veut museler la lutte et empêche Jean-Pierre de travailler.

Les conséquences de la logique court-termiste de la politique énergétique et la production de déchets nucléaires ne doivent pas **retomber systématiquement sur les paysans et les territoires ruraux**. Jean-Pierre Simon et tous les paysans meusiens doivent pouvoir **faire leur métier** !

La Conf' s'oppose, avec tous ceux qui luttent contre les expropriations et la destruction de foncier agricole, aux grands projets inutiles et à l'accaparement foncier qui bafouent les droits des paysans !

**RDV À 9H00 DEVANT LE TRIBUNAL,
3 PLACE SAINT PIERRE À BAR-LE-DUC**



Confédération
paysanne